Image not found or type unknown

Problème de chauffage et préavis de depart

Par **Hbx**, le **12/02/2012** à **18:35**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'un appartement qui a un gros problème d'isolation et qui est impossible à chauffer. Ma dernière facture est de EDF est de 275€ pour 2 mois, je n'ai jamais eu de telle facture même en hiver et de plus la température de l'appartement dépasse rarement les 15 degrés.

J'aurais aimé savoir si dans ces conditions je peux partir sans préavis et si je ne peux pas, connaître le préavis que je dois respecter.

J'ai également besoin des textes de loi qui justifient tout cela afin de les présenter à mon propriétaire si besoin.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **12/02/2012** à **19:11**

Bonjour,
Je suppose que c'est une location vide ?
Les problèmes que vous rencontrez ne donnent aucun droit particulier pour réduire le préavis qui reste donc de 3 mois, sauf cas reconnus par la loi pour préavis d'un mois (perte d'emploi, mutation, nouvel emploi suite perte d'emploi, RSA).
En revanche, votre bailleur vous doit une installation de chauffage vous permettant d'obtenir au moins 18°C au centre de toutes les pièces. Mais ceci, sans encore de notion économique (mais ça va venir, des projets de loi existent). Donc si actuellement, chauffage au maximum, vous n'obtenez que 15°C, vous pouvez exiger de votre bailleur un moyen de chauffage complémentaire (mais qui ajoutera encore à vos factures).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés